



Menace de mon frere que faire

Par **mayanah**, le **23/05/2008** à **13:25**

je vivais depuis 5 ans avec ma mere dans son appartement .depuis 2 ans elle a declarée maladie de parkinson avec demences.rnmoi meme travailleuse handicapé, handicap moteur +vih, je n'ai pas reussi a tenir le choc en faisant mes 40 heures par semaine et m'occuper d'elle quii necessite une presence constante.rnelle est actuellement dans une maison de retraite depuis 1 mois. Elle n'a plus toute sa tete mais refuse d'y rester.rnje suis en recherche d'un logement mais mon frere exige que je paye un loyer j'ai accepté mais seulement dans le cas ou ma mere accepte de m'etablir un bail. rnmon frere menace de me casser la tete (il m'a deja frappé par le passé) et de me mettre dehors car je ne trouve pas assez vite une solution pour me reloger..rnque faire?rnporter plainte pour menace afin d'avoir une trace au cas ou ?rnJE SUIS DANS LE DESARROI TOTALrnmerci de me conseiller.

Par **frog**, le **23/05/2008** à **13:43**

[citation]mon frere menace de me casser la tete (il m'a deja frappé par le passé) et de me mettre dehors car je ne trouve pas assez vite une solution pour me reloger..rnque faire?rnporter plainte pour menace afin d'avoir une trace au cas ou ? [/citation]rnSi le logement que vous occupez appartient à votre mère, de quel droit votre frère prétend-il pouvoir vous en expulser ?rnIl serait dans tous les cas recommandable que vous déposiez plainte pour les menaces proférées à votre encontre. Je n'ai pas mon code pénal sous les yeux, mais il n'est pas impossible que les menaces soient aggravées du fait de votre état de santé.

Par **mayanah**, le **23/05/2008** à **13:59**

merci je vais donc le faire c'est plus prudent.

Par **JamesEraser**, le **23/05/2008** à **21:14**

Menaces de commettre un délit contre les personnes.rn6 mois d'emprisonnement et/ou 7500€rn222-17, 222-44 et 222-45 du Code PénalrnPas d'aggravations autres que celles relatives à l'ethnie, la race, la religion ou de l'orientation sexuelle.rnDe plus, un élément matériel de l'infraction concerne le caractère itératif des menaces si elles ne sont pas matérialisées par un écrit, image ou tout autre objet.rnCordialement